

Rapport du jury du Concours d'accès au cycle préparant au concours interne d'Attaché d'administration hospitalière Année 2018

--|--|--|--|--

Présenté par Guy VALLET, Inspecteur général des affaires sociales honoraire

Membres du Jury¹

Guy VALLET, Président,

Pascale DHOTE-BURGER, Médecin inspecteur en santé publique
représentant la Directrice Générale de l'Offre de Soins,

Sylvie GONTHIER, Attachée d'administration hospitalière
chargée de communication au Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille,

Morgane LAINEZ, Responsable du pôle préparation concours
représentant le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes,

François PINCHON, Attaché d'administration hospitalière
responsable des recettes et des admissions aux hôpitaux universitaires Paris Sud
Assistance Publique- Hôpitaux de Paris,

Marc WENDLING, Directeur d'hôpital – Directeur adjoint
chargé des achats et des moyens opérationnels
au centre hospitalier de Montfavet.

¹ Arrêté du 10 janvier 2018 du centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

Introduction

En premier lieu, ce rapport est destiné aux candidats qui ont subi les épreuves de l'année 2018 du concours d'accès au cycle préparatoire d'Attaché d'administration hospitalière. Cette année, certains de ceux qui ont réussi avaient échoué précédemment. Cela permet de dire que jamais rien n'est définitif. Il permet également aux futurs candidats d'être éclairés sur les attentes du jury. Il appartiendra ainsi aux organismes de formation de prendre en compte les remarques formulées qui seront sans nul doute utiles pour préparer les futurs candidats au mieux.

1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions du [Décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des Attachés d'administration hospitalière](#), avant de se présenter au concours d'Attaché d'administration hospitalière d'entrée en formation à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), les fonctionnaires et agents contractuels de droit public des trois fonctions publiques peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au concours interne.

Les candidats doivent, à cet effet :

- Remplir, au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle préparatoire, les conditions requises pour présenter le concours interne sur épreuves d'entrée en formation à l'EHESP ;
- Etre en fonction à la date de clôture des inscriptions au concours d'accès au cycle préparatoire et le demeurer jusqu'à leur entrée éventuelle dans ce cycle préparatoire.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou des autres Etats, parties à l'Accord sur l'Espace économique européen autres que la France peuvent se présenter aux cycles préparatoires et aux concours d'entrée à l'EHESP, sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que les candidats nationaux.

Les candidats au concours d'accès au cycle préparatoire sont regroupés en deux catégories :

- le cycle court concerne les candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ;
- le cycle long concerne les candidats qui ne possèdent pas de licence ou de titre ou de diplôme classé au moins au niveau II.

2- Statistiques du concours :

2.1- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

Année	Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Candidats présents	% de Présents	Admissibles	Lauréats	Ratio Postes/Lauréats	Taux de réussite Lauréats/Présents
2018								
Cycle court	12	21	20	95,24%	12	7	0,58	35,00%
Cycle long	38	29	25	86,21%	14	6	0,16	24,00%
Total	50	50	45	90,00%	26	13	0,26	28,89%

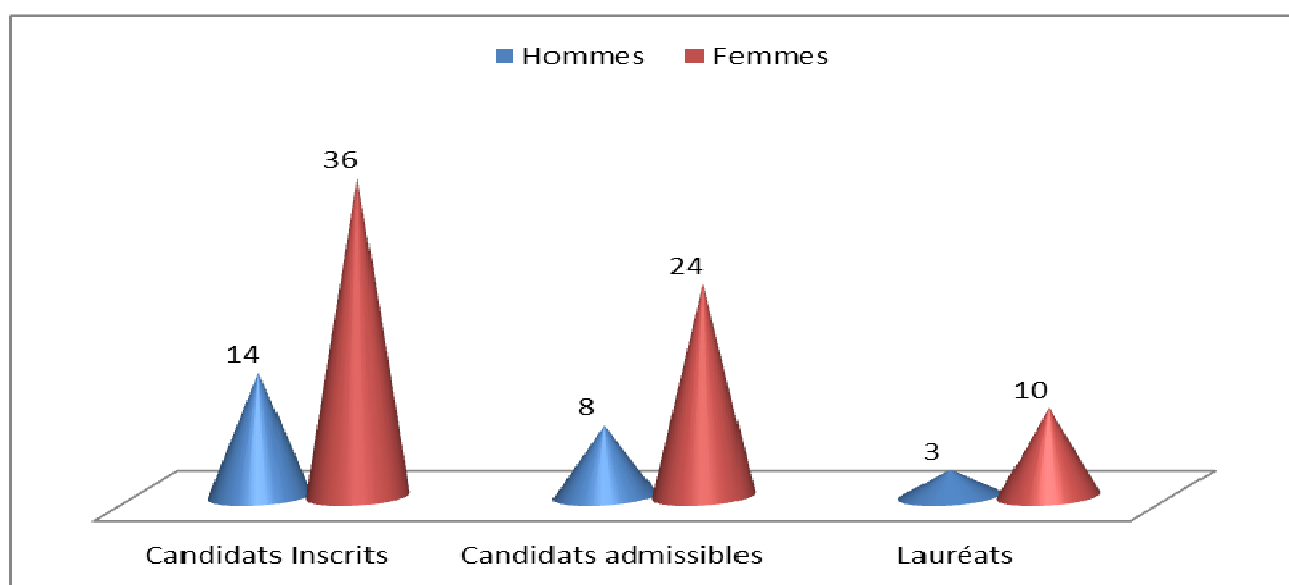
Depuis 2014, le nombre de places offertes au concours d'accès au cycle préparant au concours interne d'Attaché d'administration hospitalière est inchangé (50 places).

.../...

En 2018, par rapport à l'an dernier, le nombre de candidats admis à concourir est en diminution (- 9 soit - 15,25%). Ce concours est ouvert aux trois fonctions publiques, contrairement aux autres concours de ce type réservés aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public de la seule fonction publique hospitalière, pourtant il convient de noter que cette diminution s'inscrit dans un mouvement continu depuis 2015 (98 candidats inscrit en 2015, 68 en 2016, 59 en 2017).

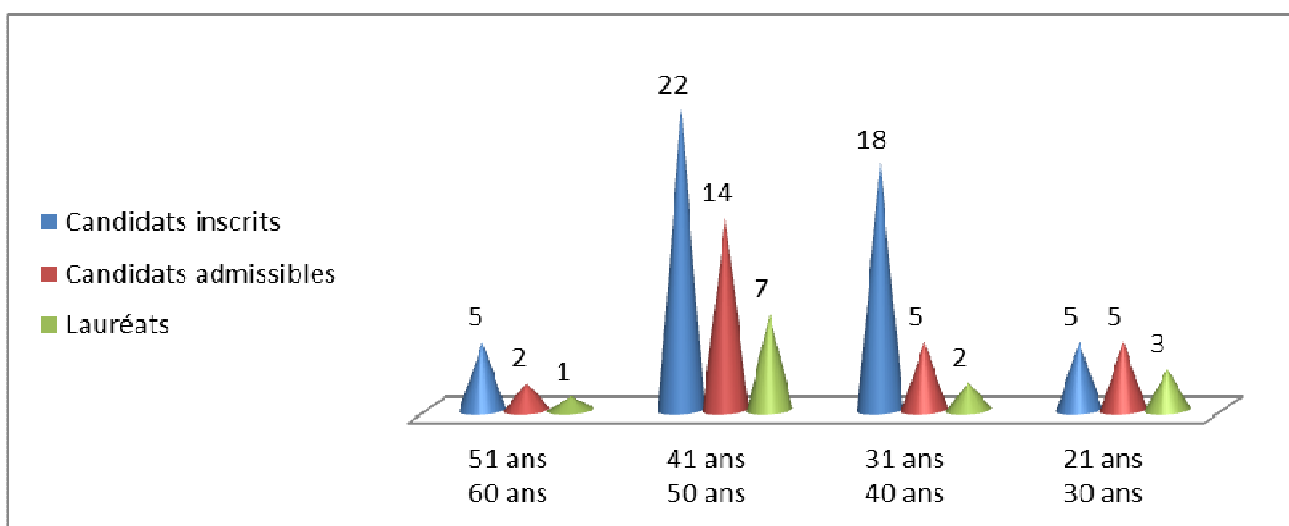
L'explication en est peut-être une méconnaissance de ce concours liée à un déficit d'information sur le corps des Attachés d'administration hospitalière notamment en termes de métiers contrairement aux deux autres corps d'attaché de la fonction publique que sont les Attachés d'administration de l'Etat et les Attachés d'administration territoriale. Malgré cette baisse, le jury se félicite de voir le taux de participation en augmentation (90% en 2018 contre 77,97% en 2017) et une stabilité du nombre de candidats ayant composé par rapport à l'an dernier. Reste la question du non pourvoiement d'un nombre très important de places (74% en 2018).

2.2- Répartition hommes/Femmes (les deux cycles confondus) :



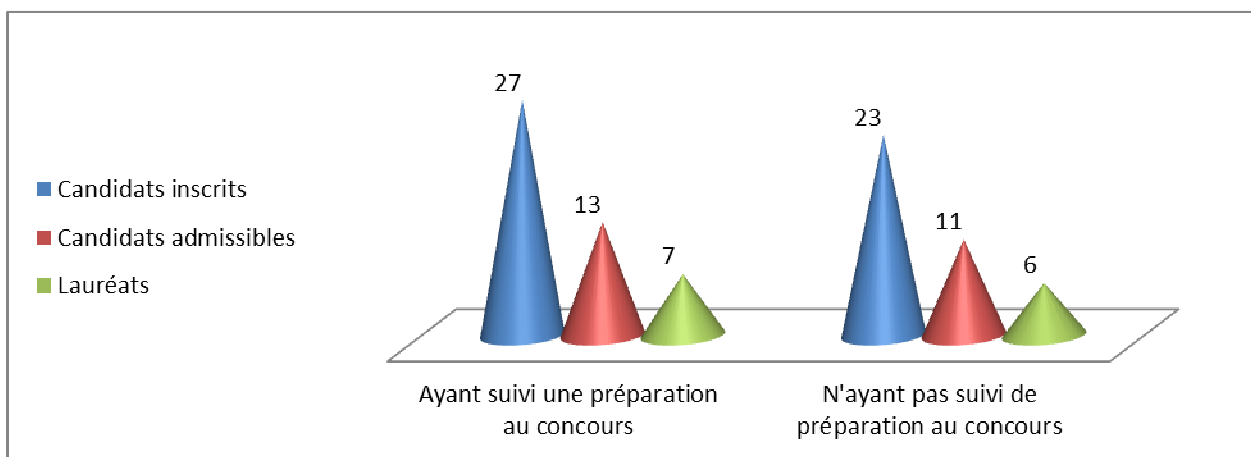
Comme chaque année, les femmes constituent, à toutes les étapes du concours d'accès au cycle préparatoire, la majorité des candidats. Ainsi en 2018, elles forment 72% des inscrits (66% en 2017), 75% des admissibles (comme en 2017) et plus de 76% des lauréats (73% en 2017).

2.3- Pyramide des âges (les deux cycles confondus) :



Comme en 2017, les candidats se situent majoritairement dans les tranches d'âge 31/40 ans et 41/50 ans. En effet, ils forment 80% des inscrits de ces deux tranches d'âge contre 62% en 2017. Parmi les candidats admissibles, ils représentent 73% contre 58% en 2017. Enfin chez les lauréats, ils sont plus de 69% en 2017 contre plus de 52% en 2017.

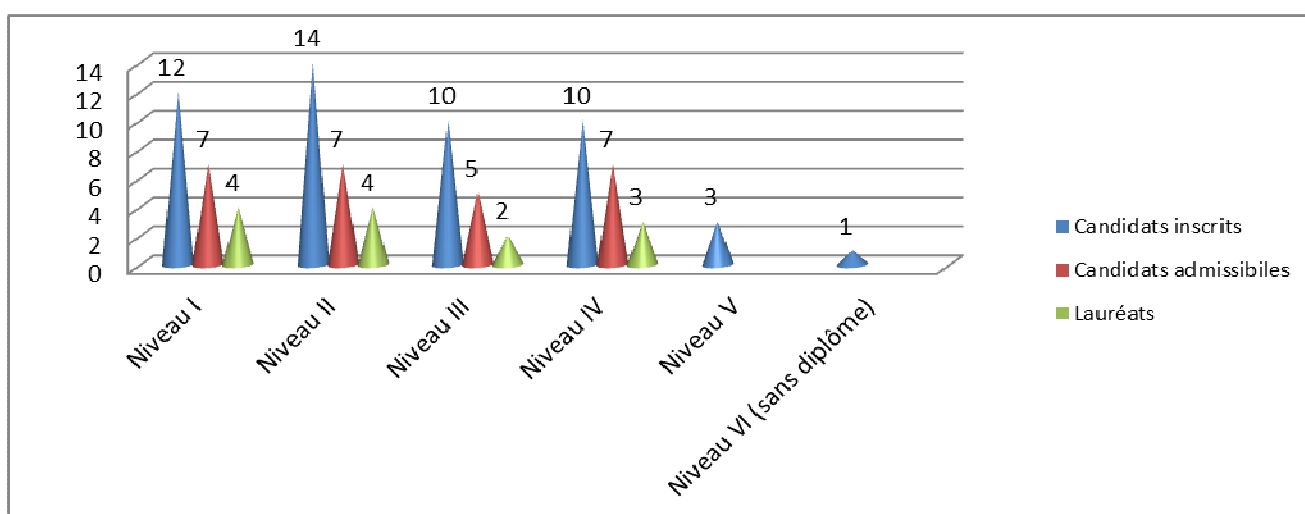
2.4- La préparation au concours (les deux cycles confondus) :



Cette année est intégrée dans les statistiques une rubrique concernant la préparation au concours. On note, à toutes les étapes du concours, une légère majorité de candidats ayant suivi un cursus de préparation à ce concours. Ils représentent en effet, 54% des candidats inscrits et des admissibles et plus de 53% des lauréats. Ces derniers ont donc eu une chance supplémentaire de réussir le concours par rapport à leurs concurrents.

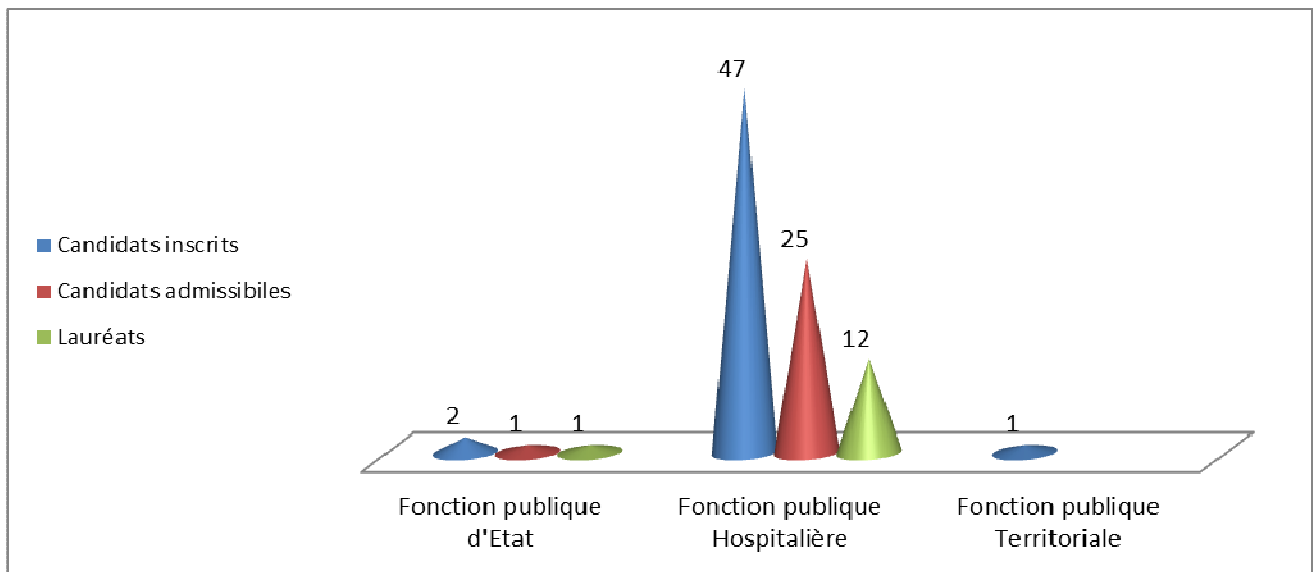
Le jury ne peut donc que conseiller les futurs candidats à s'inscrire dans un processus de formation pour maximaliser leur chance de réussite au prochain concours.

2.5- Niveau d'étude (les deux cycles confondus) :



En 2018, les candidats inscrits semblent moins diplômés qu'en 2017 puisque ceux ayant un niveau d'études au moins égal au niveau II représentent, en 2018, 52% des candidats alors qu'ils étaient plus de 66% en 2017. Ce constat se retrouve parmi les lauréats. Ils sont 61% à avoir un niveau d'études au moins égal au niveau II, ils étaient plus de 78% en 2017.

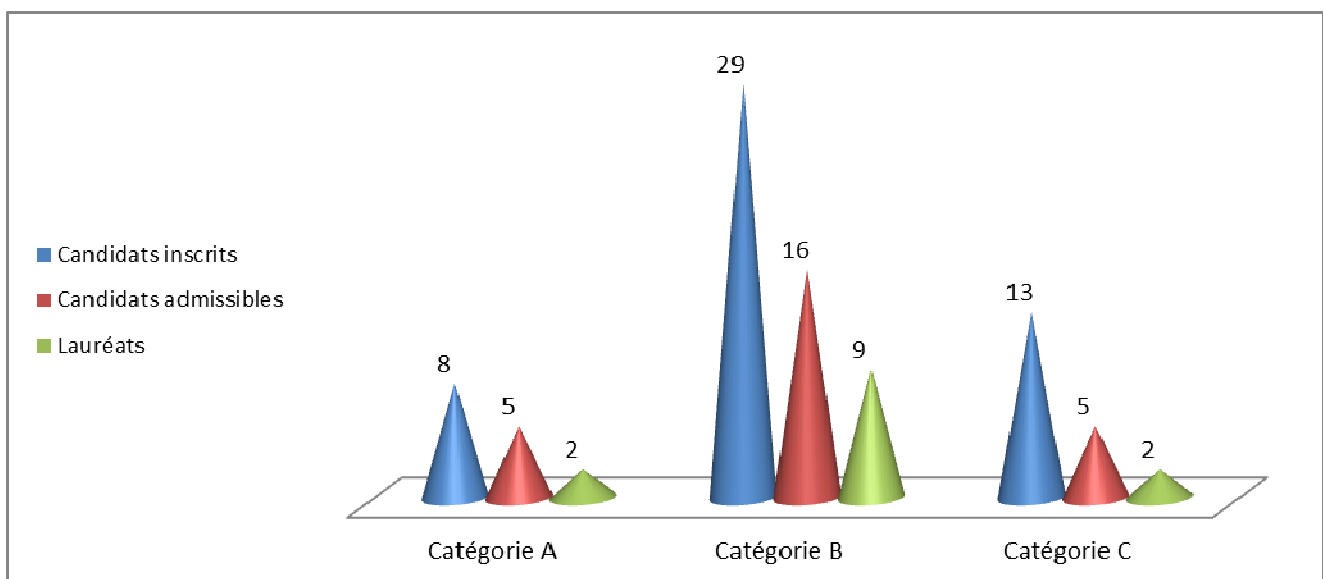
2.6- Répartition par fonction publique (les deux cycles confondus) :



Le concours d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'Attaché d'administration hospitalière est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public des trois fonctions publiques. Pourtant force est de constater que presque exclusivement les candidats sont issus de la seule fonction publique hospitalière.

En 2018, ils constituent 94% (près de 90% en 2017). Parmi les admissibles, ils constituent plus de 96% (91% en 2017). Quant aux lauréats, ils représentent plus de 92% (plus de 94% en 2017).

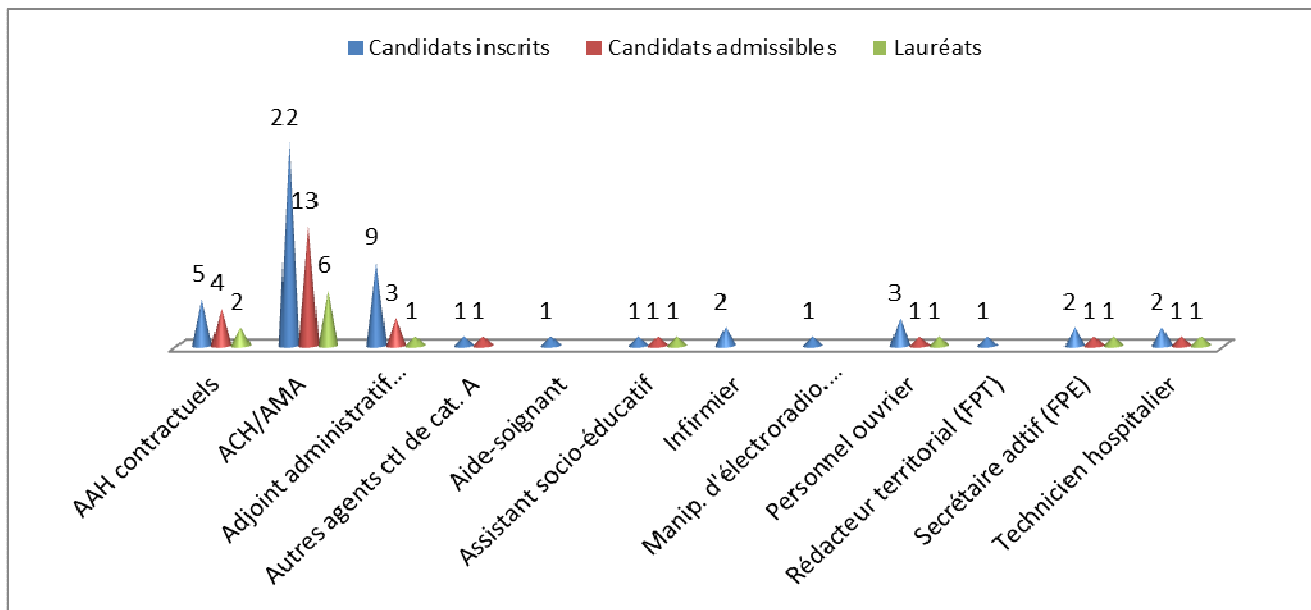
2.7- Répartition par catégorie (les deux cycles confondus) :



Les candidats, inscrits au concours d'accès au cycle préparatoire d'Attaché d'administration hospitalière, sont issus dans leur grande majorité de la catégorie B hospitalière. Preuve en est de leur forte représentation (58% en 2018 ; plus de 57% en 2017).

Chez les lauréats, la catégorie B constitue plus de 69% en 2018 et plus de 68% en 2017.

2.8- Répartition par corps ou cadre d'emplois (les deux cycles confondus) :



Les Adjointes des cadres hospitaliers (ACH) et les Assistants médico-administratifs (AMA) constituent le vivier naturel du corps des Attachés d'administration hospitalière, ils représentent donc une part très importante des candidats inscrits au concours d'accès au cycle préparatoire d'Attaché d'administration hospitalière. Ils forment 44% des inscrits (près de 39% en 2017). Parmi les lauréats, les ACH et les AMA forment plus de 46% (plus de 47% en 2017).

On note enfin que quelques Attachés d'administration hospitalière contractuels s'inscrivent à ce concours. Ils constituent, parmi les candidats, 10% des inscrits (plus de 3% en 2017), 16% des admissibles (plus de 8% en 2017) et plus de 15% des lauréats (plus de 10% en 2017).

3- L'admissibilité :

3.1° La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (durée : quatre heures ; coefficient 2) ;

En 2018, les candidats devaient « *A l'aide des documents joints, élaborer une note de synthèse sur le télétravail* ».

Ce sujet était commun aux candidats des deux concours. Les candidats ont généralement bien compris et synthétisé les textes qui leur ont été fournis. Néanmoins, il convient de noter quelques insuffisances méthodologiques : il est nécessaire de faire un plan, de l'annoncer dans l'introduction, de bien définir les termes employés et de s'astreindre à relire son devoir.

Une note de synthèse, comme son nom l'indique, est destinée à fournir à son destinataire un aperçu d'une problématique à traiter en soulignant les enjeux et en proposant des pistes de solutions. Il est donc nécessaire d'éviter les détails inutiles et de privilégier les idées principales. De même, il ne saurait être question de recopier in extenso des phrases entières extraites du dossier.

Il est nécessaire de s'astreindre à bien organiser son temps car trop de copies étaient inachevées. Une conclusion est également indispensable.

Cycle court :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	21	5,00	15,00	9,78

Cycle long :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	29	6,00	14,00	10,00

3-2° La deuxième épreuve (durée : quatre heures ; coefficient 1).

La deuxième épreuve d'admissibilité est différenciée entre les deux cycles : composition sur un sujet au choix pour le cycle court et traitement de quatre questions d'actualité pour le cycle long.

3-2-1° La composition sur un sujet d'actualité, à choisir par le candidat à partir de trois sujets.

Les candidats au cycle court avaient le choix, pour cette deuxième épreuve d'admissibilité, entre trois sujets d'actualité :

- 1 – Que doit-on craindre davantage : l'intelligence artificielle ou la bêtise humaine ?
- 2 – Le statut de la fonction publique hospitalière a-t-il encore un sens ?
- 3 – Europe et identité régionale.

Les questions posées présentaient toutes un lien évident avec l'actualité immédiate et, à ce titre, ne comportaient aucun piège. Elles ont été plutôt bien traitées. Il est malheureusement à déplorer de nombreux développements parfois hors sujet, peu argumentés, manquant de hauteur de vue, ou négligeant des pans entiers de la problématique à traiter.

Certes, l'épreuve vise à sélectionner des candidats pour l'accès à un cycle préparatoire, ce qui la différencie d'un concours classique. Le jury en a naturellement tenu compte. Il n'en demeure pas moins qu'un minimum de connaissances semble indispensable. Comme pour l'épreuve précédente, il est également nécessaire de veiller à soigner le style, la syntaxe et l'orthographe, donc de relire sa copie

Cycle court : un sujet d'actualité, à choisir par le candidat à partir de trois sujets.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	20	6,00	16,25	10,69

.../...

3-2-2° Le traitement de quatre questions d'actualité.

S'agissant du cycle long, les quatre questions à traiter portaient sur :

- 1 – Les fausses informations.
- 2 – Vieillesse de la population, et avenir de la France ?
- 3 – Comment rendre les hôpitaux attractifs pour leur personnel ?
- 4 – La prise en charge du handicap en France.

Cette année encore, le niveau de cette épreuve a semblé très insuffisant, avec une moyenne inférieure d'environ 1 point à celle constatée pour les candidats du cycle court.

Les arguments avancés sont souvent très moyens et plutôt médiocres. Le raisonnement n'est pas vraiment construit. Très souvent, des éléments se référant à l'actualité (vieillesse de la population, loi sur les fausses informations déjà annoncée au moment du concours), ne sont même pas mentionnés.

Malgré l'écart constaté entre les candidats des deux cycles, les membres du jury persistent, une fois encore, à s'interroger sur l'opportunité de fusionner complètement les épreuves et les deux cycles de préparation. La durée de formation au cycle court (3 mois) semble en effet trop courte pour préparer un concours de catégorie A exigeant l'acquisition de nombreuses connaissances.

Enfin, l'écart de coefficient entre les deux épreuves d'admissibilité (3 pour la note de synthèse et 1 pour la composition) mérite également d'être questionné.

Cycle long : quatre questions d'actualité

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	28	4,50	14,50	8,88

* une personne n'a pas concouru à l'épreuve d'admissibilité.

5- L'admission : Conversation avec les membres du jury (coefficient 3) :

L'épreuve consiste en :

- Un exposé par le candidat à partir d'un texte ou d'un sujet, au choix, préalablement tiré au sort et ayant donné lieu à une préparation de 15 minutes ;
- Une présentation par le candidat de son parcours et de ses motivations ;
- Des échanges avec le jury sur la base des deux exposés précédents.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes, le candidat disposant de 15 minutes maximum pour réaliser ses deux présentations.

Comme l'année précédente, le jury a constaté avec plaisir que l'ensemble des candidats était relativement bien préparé à cette épreuve. La gestion du temps a été correctement effectuée et des efforts louables sont à signaler dans le traitement des questions.

.../...

A cet égard, il convient néanmoins de rappeler que si les candidats privilégient souvent le texte, plutôt que le sujet, il ne faut pas pour autant tomber dans le piège consistant à s'éloigner considérablement de celui-ci sans le commenter.

A l'inverse, un simple exercice de paraphrase ne correspond pas aux exigences de l'épreuve. Il est donc recommandé aux futurs candidats de bien lire le texte choisi afin d'éviter hors-sujet ou contre-sens. S'agissant de la présentation du parcours personnel et des motivations, celle-ci semble davantage maîtrisée et préparée. Il ne serait pas normal qu'un candidat, sachant ce qui l'attend, ne puisse pas parler de son parcours de ses motivations pendant au moins 4 à 5 mn sans support écrit.

Aucun écart significatif n'a été relevé entre les candidats du cycle court et ceux du cycle long sur cette épreuve.

Quant aux échanges avec le jury, ils ont, la plupart du temps, été agréables, ce qui se reflète dans les notes attribuées. Cet oral est plus proche d'un entretien de recrutement que d'un quiz de culture générale, et est donc davantage axé sur les qualités humaines, comportementales, voire managériales des futurs responsables hospitaliers que sont les Attachés d'administration hospitalière. Le jury a voulu, d'abord, sélectionner des personnalités en capacité de suivre les enseignements dispensés à l'EHESP puis de jouer un rôle d'encadrement.

Dans le monde hospitalier, les cultures socioprofessionnelles cohabitent et des postures préétablies doivent pouvoir évoluer par le dialogue. Cette épreuve doit permettre de détecter ceux qui sont dotés d'une personnalité capable d'être à l'écoute tout en s'appuyant sur une grande faculté de jugement. C'est pourquoi des questions de bon sens ont côtoyé des mises en situation.

Cycle court :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	7	9,00	16,00	13,00

* quatre personnes n'ont pas concouru à l'épreuve d'admission.

Cycle long :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	9	6,00	15,00	10,56

* cinq personnes n'ont pas concouru à l'épreuve d'admission.

6- L'organisation et les conditions matérielles :

Cette année encore, les candidats et les membres du jury ont pu profiter de conditions matérielles optimales pendant le déroulement des épreuves d'admission.

.../...

Le jury tient à remercier le personnel du Centre national de gestion, et tout particulièrement les gestionnaires du concours, pour leur disponibilité, leur gentillesse et leur professionnalisme tout au long de la durée des épreuves

Fait à Paris, le 21 juin 2018

Pour le jury, le président
Guy VALLET